

Délibération n° 24

Affiché au
GRAND CAHORS le :

- 7 FEV. 2018

Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures

Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion

*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :54 titulaires dont 4 possédant une procuration
10 suppléants

▪ TITULAIRES : 54

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORSCAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINESST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

▪ SUPPLEANTS : 10

BOUZIES
BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERMM. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY
Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,
M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,Mme MARMIESSE Yvette,
Mme GARRIGOU Isabelle,
M. MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

19 titulaires

BOUZIES
CAHORS

M. RAFFY Gilles,
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS
DOUELLE
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
MERCUES

M. VAZ Victor,
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAU),
Mme BOURDARIE Paulette,
M. CANCEIL Philippe,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS

M. CHATAIN Thierry,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Aménagement de rues du site patrimonial remarquable - Programme voirie 2017 – Participation
financière de la ville de Cahors – Abrogation de la délibération du 9 novembre 2017

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 24 Affiché au
GRAND CAHORS le :
- 7 FEV. 2018



AR PREFECTURE

046-200023737-20180129-24_29_01_2018-DE
Regu le 01/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Aménagement de rues du site patrimonial remarquable - Programme voirie 2017 – Participation financière de la ville de Cahors – Abrogation de la délibération du 9 novembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Cahors, dans le cadre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire », prolonge l'action engagée en matière de réaménagement des rues à vocation touristique du site patrimonial remarquable de Cahors et en accompagnement du retour des habitants en centralité, en lien avec la révision générale du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Cette action est inscrite dans un programme global visant à valoriser le centre ancien par des aménagements d'espaces publics qualitatifs au profit des habitants mais également des flux touristiques dans le cadre de la démarche Grands Sites.

Pour l'année 2017, le programme de voirie inclut la réfection des revêtements de la chaussée et des trottoirs d'une partie des rues du site patrimonial remarquable de Cahors. Le Conseil communautaire est régulièrement amené à délibérer sur cet objet, qu'il s'agisse de sollicitations de cofinancements publics ou de participations financières liées aux compétences.

Dans la délibération du 9 novembre 2017, l'estimation des travaux était basée sur des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement définie par les services en fonction des diagnostics techniques.

Lors de la réalisation des travaux il s'est avéré que ces réseaux étaient plus dégradés que ce que prédisaient les diagnostics techniques. Il faut donc intégrer les travaux complémentaires nécessaires à la réalisation des travaux dans les règles de l'art. Les surcoûts engendrés sont entièrement pris en charge par les budgets annexes de la ville de Cahors.

Cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux. Aussi, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour une gestion globale des travaux (voirie, trottoirs, réseaux, signalisation, mobilier).

La commune de Cahors souhaite adapter le profil en travers des voies pour améliorer l'esthétique du site patrimonial remarquable. A cet effet, elle participera au financement prévisionnel de la plus-value qualitative selon la répartition suivante :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Montant total de l'opération (travaux, honoraires compris) : 1 136 300 € TTC

Participation versée par le Budget Eau Cahors TTC :	169 400 €
Participation versée par le Budget Assainissement Cahors TTC :	263 700 €
Part du Grand Cahors, maître d'ouvrage, à financer TTC :	703 200 €

Ces montants sont susceptibles d'être revus en fonction des montants des marchés et des subventions, estimées a minima à 490 000 €, qui seront attribuées pour cette opération.

Les coûts ci-dessus des travaux ne prennent pas en compte les coûts de la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage électrique mais prennent en compte le remplacement des lanternes d'éclairage public.

Les travaux seront réalisés en une tranche et sur plusieurs exercices budgétaires. Cette tranche de travaux sera étudiée pour être compatible avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Les montants des subventions et des participations seront précisés à l'avancement des études techniques puis validés en Conseil communautaire en cas de modifications par rapport au budget prévisionnel.

Le montant de la participation de la commune de Cahors correspond au prix de la plus-value pour l'amélioration de l'esthétique du site patrimonial remarquable.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'abroger la délibération du 9 novembre 2017 ;
- b- De valider l'autorisation de programme à hauteur de 1 100 000 euros TTC ainsi que les crédits de paiements suivants :
 - CP 2017 Budget Grand Cahors voirie 650 000 euros TTC
 - CP 2018 Budget Grand Cahors voirie 53 200 euros TTC
- c- D'autoriser la signature de la convention pour la participation financière de la commune de Cahors aux travaux d'amélioration de l'aspect esthétique des voies, ci annexée ;
- d- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- e- De préciser que les crédits sont inscrits au budget 2018 selon les modalités du plan de financement susvisé et de l'autorisation de programme votée précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE